

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020
ORDRE DU JOUR**

Date de la convocation : Lundi 22 juin 2020

En exercice : 15 Absents : 2

Présents : 13 Votants : 15

Membres présents : Mesdames Marieke CORRE, Sylvie TREGUIER, Danielle PERENNOU, Carine PEYRICHON, Valérie DEUIL, Caroline DUBOIS; Messieurs Raymond MESSENGER, Julien ORAND, Philippe CHARPENTIER, Aurélien QUEAU, Didier LE BERRE, Jean L'HARIDON, Aurélien GUILLOU

Membres absents :

Membres absents excusés : - Monsieur HELAOUET Mikaël et Madame NIGER BOUSSARD Régine

Procurations : -Madame NIGER BOUSSARD Régine a donné procuration à Madame DEUIL Valérie. Monsieur HELAOUET Mikaël a donné procuration à Monsieur Messenger Raymond.

- Nomination d'un secrétaire de séance : Madame DEUIL Valérie

Lecture et approbation du compte-rendu du 23/05/2020.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020.

2020-23 Fixation des tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer, pour la rentrée scolaire prochaine, les prix de vente des repas à la cantine ainsi que les tarifs applicables à la garderie périscolaire.

Pour mémoire, les tarifs de l'an passé :

CANTINE

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| • Elèves | 2.90 € |
| • Personnel communal/ non enseignant | 4.90 € |
| • Personnel Enseignant | 4.90 € |

GARDERIE

- | | |
|---------|--------|
| • Matin | 1.30 € |
| • Soir | 2.25 € |

- Journée 3.45 €
- Coût par quart d'heure supplémentaire au-delà de 18h45 2.00 €

Tarif différencié à partir du 3ème enfant. Lors de la présence de 3 enfants ou plus bénéficiant des services de la cantine et/ou de la garderie le tarif applicable pour le troisième enfant (ou plus) est de :

CANTINE

- 1.45 € le repas

GARDERIE

- Matin 0.80 €
- Soir 1.05 €
- Journée 1.65 €

Coût par quart d'heure supplémentaire au-delà de 18h45
le lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 12 h30 le mercredi 2.00 €

Le Maire informe que le personnel de restauration et de surveillance de cantine bénéficie du repas à titre gratuit de par leur fonction et compte tenu des nécessités de service.

Conformément à l'article 2 du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, pour la cantine, le prix ne peut être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature. Le coût par usager doit donc être indiqué dans la délibération (4.43 € en 2019, hors participation des usagers).

La Commission des Finances propose les tarifs suivants :

Propositions à compter du 1er septembre 2020 :

CANTINE

- Elèves 3.00 €
- Personnel communal/ non enseignant / intervenants 4.90 €
- Personnel Enseignant 4.90 €

GARDERIE

- Matin 1.30 €
- Soir 2.25 €
- Journée 3.45 €
- Coût par quart d'heure supplémentaire au-delà de 18h45 2.00 €

Tarif différencié à partir du 3ème enfant. Lors de la présence de 3 enfants ou plus bénéficiant des services de la cantine et/ou de la garderie le tarif applicable pour le troisième enfant (ou plus) est de :

CANTINE

- 1.50 € le repas

GARDERIE

- Matin 0.80 €
- Soir 1.05 €
- Journée 1.65 €
- Coût par quart d'heure supplémentaire au-delà de 18h45 le lundi, mardi, jeudi, vendredi 2.00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'approuver les tarifs pour la cantine et la garderie tels que décrits ci-dessus.

2020-24 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire soumet au vote les diverses subventions :

Nom de l'association	2019	Demandé 2020	Proposition commission	Voté 2020
C.C.A.S. LANDUDAL	4 000 €	4000 €	4000 €	4000€
Association Parents d'Elèves	1 500 €	2000 €	1500 €	1500 €
			500 € exceptionnel (cirque)	500 € exceptionnel (cirque)
Comité des fêtes	3000€	1500 €	1000 € + 500 € exceptionnel (couverts)	1000 € + 500 € exceptionnel (couverts)
Landudal VTT	700€	700 €	700 €	700€
Association des Retraités	300 €	€	€	
Société de chasse des Vallées	80 €	200 €	150 €	150 €
Société de chasse Saint-Yves	80 €	150 €	150 €	150 €
Club de gymnastique Landudal	280 €	€		
Landulboulouloisir	80 €	100 €	100€	100 €
Trail Kalonad				
CFA Horticoles (Partage)		€	40 €	40 €

Glazik Dog Action	80 €	€		
Amicale du personnel	16 € / agent	/ agent	€ / agent	
Association Chorale Mouezhiou Glazik	40 €	50 €	40 €	40 €
Glazik Gym				
Association des donneurs de sang du Pays Glazik	40 €	€	€	
Ensemble avec les aînés	40 €	€	40 €	40 €
Cyclo Club Pays Glazik	40 €	50 €	40 €	40 €
Judo Club Briécois	110 €	150 €	100 €	100 €
Handball Club Briec	140 €	€	€	
Maison Familiale et Rurale	40 €		40 €	40 €
Diwan	40 €		40 €	40 €
Association des parents d'enfants handicapés Championnet	€			
Association des paralysés de France	€			
Centre hospitalier intercommunal de Cornouaille	€	€ / résidant	€	
Caisse des écoles	€			
Ecole des sapeurs-pompiers	€			
Secours catholique	40 €	150 €	40 €	40 €
Chambre métiers et artisanat	40 € / apprentis	/ apprentis	€	
Comité de jumelage de Briec				

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adopter les subventions ci-dessus

2020-25 Convention relative à l'usage de langue bretonne

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Qu'une nouvelle convention est à signer pour la période de Septembre 2020 à Juillet 2021 sur une base triennale à raison de 2 heures d'enseignement par semaine.

Pour la rentrée 2020, l'inspection académique a validé un nombre d'heures hebdomadaires équivalent à l'an passé. La demande porte sur 2 heures par semaine pour 2020-2021.

Le montant de la participation financière serait pour l'année 2020-2021 selon les premières estimations du Département de:

Répartition du coût total de 3600 € :

-Contribution du conseil départemental : 1800€

-Contribution de la Commune : 1201€20

-Contribution du Conseil Régional : 598€80

- Après déduction de la contribution du conseil départemental et du conseil général, et selon les premières estimations du Département, la participation pour la commune est estimée à 1201,20 € pour 2 H par semaine sur 30 semaines. Soit 300,30 € par classe (ce montant dépend du nombre de classes bénéficiant du dispositif sur l'ensemble du Finistère).

La commission des finances du lundi 22 juin 2020 propose le maintien de 2 heures d'enseignement de breton sur 30 semaines.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de poursuivre ce dispositif à l'école publique de Landudal,
- Autorise la poursuite du financement de l'enseignement pour 2 classes et ce dans la limite de 1 201 €20 par an

2020-26 Recrutement d'un agent de service

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que suite au changement de poste d'un agent de l'école pour un poste de chargée de gestion administrative, il convient de procéder à un recrutement afin de remplacer ce poste vacant.

La personne intervenant sur ce poste assurera essentiellement la préparation du réfectoire, le service des repas, le nettoyage du matériel, des locaux scolaires et autres bâtiments communaux, ainsi que la garderie. Elle interviendra également dans les classes au titre des fonctions d'Atsem, et assurera la surveillance de garderie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise le renouvellement d'un poste en contrat de droit public à 24.5 H par semaine pour une durée d'un an avec possibilité de le renouveler pour une durée d'un an.
- Précise la rémunération mensuelle basée sur l'indice majoré 327 du grade d'adjoint d'animation et calculée sur la base de 106,17 heures, le supplément familial de traitement le cas échéant ainsi que les primes et indemnités suivantes : indemnité d'exercice des missions de Préfecture (à partir du douzième mois de présence) instituée par la délibération RIFSEEP du 23 mai 2020.
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

2020-27 Ajout de deux membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Le maire invite le conseil municipal à nommer deux nouveaux membres élus pour la constitution du Centre Communal d'Action Sociale :

- Jean L'HARIDON
- Mikaël HELAOUET

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de nommer Jean L'HARIDON et Mikaël HELAOUET au Centre Communal d'Action Sociale

2020-28 Ajout d'un titulaire et d'un suppléant pour le SDEF

Le maire invite le conseil municipal à nommer un second membre titulaire et un second membre suppléant au Syndicat Départementale d'Electrification (SDEF).

Pour rappel, lors du conseil municipal du 23 mai 2020, Monsieur Jean L'HARIDON avait été nommé membre titulaire et Monsieur Didier LE BERRE avait été nommé membre suppléant.

Membre élu

- Raymond MESSAGER

Membre suppléant

- Aurélien GUILLOU

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de nommer Raymond MESSAGER comme second membre titulaire et de nommer Aurélien GUILLOU comme second membre suppléant.

2020-29 Ravalement ancienne mairie

Le maire fait part au conseil municipal de l'importance d'entretenir les bâtiments communaux. Ainsi, il est nécessaire de procéder au ravalement de l'ancienne mairie.

Un devis a été fait auprès de l'entreprise SM Décors situé Z.A. de Quillihuc à Ergué-Gabéric pour un montant de 4836,20 € HT soit 5803,44 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le devis proposé par l'entreprise SM Décors pour un montant de 4836,20 € HT soit 5803,44 € TTC

- Autorise le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ces travaux de ravalement de l'ancienne mairie

2020-30 Aménagement et sécurisation des entrées de bourg : réponse à l'appel à projet « Répartition du produit des amendes de police »

Dans la continuité des travaux d'aménagement et de sécurisation des entrées et de la traversée du bourg, il est prévu de faire des travaux aux abords de l'école et à Kermarc Nevez :

- Traçage de trois passages piétons rue de l'école par la société Hélios Atlantique pour un montant de 4102,50 € HT soit 4923 € TTC
- Création de deux écluses rue de l'école par la société Eurovia pour un montant de 4428 € HT soit 5313,6 € TTC
- 2 Poteaux de signalisation au niveau de l'école pour un montant de 2552,80 € HT soit 3063,36 € TTC
- Travaux Kermarc Nevez par la société Eurovia pour un montant de 14 667,5 € HT soit 17 601 € TTC

En vue de la réalisation de ces projets, le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention au titre de la répartition des amendes de police auprès du Conseil départemental du Finistère

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve ces projets et d'autorise le Maire à déposer le dossier de subvention, pour les montants précités, au titre de la répartition des amendes de police auprès du Conseil départemental du Finistère.

2020-31 Constitution de la Commission Communales des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Le maire invite le conseil municipal à nommer:

12 commissaires titulaires :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| -DEUIL Valérie | - LE BERRE Didier |
| -CHARPENTIER Philippe | - ORAND Julien |
| -CORRE Marieke | - PERENNOU Danielle |
| -DUBOIS Caroline | - PEYRICHON Carine |
| -GUILLOU Aurélien | - QUEAU Aurélien |
| -L'HARIDON Jean | - TREGUIER Sylvie |

12 commissaires suppléants :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| - NIGER BOUSSARD Régine | - CANEVET Gaëlle |
|-------------------------|------------------|

- GUEGUEN Jean-Jacques
- GAONAC'H Marie-Pierre
- PIRIOU Christiane
- LE DU Michel
- PEYRICHON Martial

- CROISSANT
- LE CORRE Jean-René
- BOUNEA Raphaël
- HELAOUET Mikaël
- HEMIDY Frédéric

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la nomination des 12 commissaires titulaires et des 12 commissaires suppléants énumérés ci-dessus, à la Commission Communale des Impôts Directs.

Questions diverses

- Adressage terminé.
- Commission des affaires scolaires le mardi 7 juillet à 18h30
- Modification du volume horaire de Bouchra GAHFAZ qui passe de 70% à 100% pour le poste de responsable périscolaire.
- Réflexion autour de la vidéo-surveillance : le conseil municipal valide la réflexion. Une présentation des tarifs et démarches obligatoires sera faite au conseil municipal de septembre-octobre 2020
- Réflexion autour de l'acquisition d'un barnum pour la commune : 5x8 mètres au tarif de 2971 € HT : le conseil municipal valide l'achat de celui-ci afin qu'il serve aux associations communales.
- Désignation pour les 6 années à venir d'un élu et d'un agent référent CNAS.
 - 1 élu : Valérie DEUIL
 - 1 agent : Audrey MONLIEN

Le Maire,

Raymond MESSAGER